
Décrets envoyés aux départements par le ministre de l'Intérieur au 28 ventôse, en annexe de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décrets envoyés aux départements par le ministre de l'Intérieur au 28 ventôse, en annexe de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 648;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31455_t1_0648_0000_9

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Peuples esclaves de la terre, réveillez-vous donc ! Vous vous battez inutilement pour morceler la plus belle des républiques : c'est en vain que vos maîtres vous ont promis le pillage de nos villes et de nos campagnes : aveugles que vous êtes ! Croyez-vous qu'il soit possible de subjuguier une nation rendue à la liberté ? Croyez-vous que la trahison, qui est la ressource de vos princes et de vos généraux, vous ouvre toutes les portes du territoire français ? Quittez, il en est temps encore, quittez vos habits d'esclaves, baissez toutes vos bayonnettes, elles ont trop long-temps servi l'ambition et le crime.

Citoyens, elle sera consignée dans les pages de l'histoire cette séance mémorable, où les jacobins, toujours brûlants du feu sacré du patriotisme, ont provoqué de la Convention, un décret qui brise tous les sceptres et toutes les couronnes. Qu'il est grand, qu'il est sublime le peuple de cette ville célèbre, tant calomniée par les royalistes, les girondins et les intrigans ! Comme il est digne de ses hautes destinées, comme il est fait pour défendre la superbe cause de la liberté ! Vertueux Parisiens, recevez le tribut de notre impérissable reconnaissance ; dévorés comme vous de l'amour de la république, nous imiterons vos élans révolutionnaires, nous vengerons à votre exemple la nature et l'humanité.

Et toi, qui fais le désespoir des tyrans, l'étonnement et l'admiration des hommes libres, im-

mortelle Convention nationale, aye toujours la conscience de tes forces, et tes forces seront centuplées, lance ta foudre révolutionnaire sur tous les royalistes, les modérés, les intrigans : décrète que toute la terre sera libre, et tous les esclaves disparaîtront.

II

Le citoyen Gaspard Claude Morel, cultivateur de la commune de Couzon, district de la Campagne de Commune-Affranchie, département du Rhône, demande la main levée de tout mandat d'arrêt qui auroit pu être décerné contre lui, et du séquestre mis sur ses biens, ou le renvoi de sa pétition devant les représentants du peuple à Commune-Affranchie. Il observe qu'il est muni des meilleures attestations de civisme et qu'on n'a pas le plus léger reproche à lui faire depuis le commencement de la Révolution sur son patriotisme ; que les mesures de rigueur prises à son égard, ne peuvent provenir que de ce qu'il a assisté pendant trois jours, à la Commission dite populaire de Commune-Affranchie, d'où il s'est retiré dès qu'il s'est aperçu qu'on cherchait à égarer les habitants des campagnes et qu'il étoit question d'une conjuration contre la liberté (1).

III

[Décrets envoyés au départ^t par le M. de l'Intérieur ; 28 vent. II] (2).

DATES	TITRES	DÉPART ^{ts} AUXQUELS L'ENVOI A ÉTÉ FAIT	OBSERVATIONS
Brumaire 16 n° 3140 ^e	Décret qui change le nom de la commune de St-Pourçain en celui du Mont-sur-Sioule.	Départ ^t de l'Allier. Distr. de Gannat.	Manuscrit
Ventôse 19 3143 ^e	Décret relatif à la c ^{ne} Belosse.	Comm. de Paris.	id.
..... 19 3145 ^e	Décret qui accorde un secours de 300 l. au c ⁿ Duez.	Distr. de Cambrai.	id.
..... 21 3141 ^e	Décret qui accorde un secours provisoire de 200 l. et une pension à la c ^{ne} v ^{re} Taupin.	Comm. de Creil.	id.
..... 21 3146	Décret qui accorde un secours de 600 l. au c ⁿ Lafoux.	Distr. de Montpellier.	id.
..... 21 3147	Décret qui destine la Maison Beaujon à l'établissement de la commission de l'envoi des loix.	Départ ^t de Paris.	id.

(1) C 295, pl. 995, p. 9. Note non signée, placée dans les pièces du 28 vent. II.

(2) C 293, pl. 959, p. 39. Signé : PARÉ.